2ème Forum Risques en Maurienne





Les élus locaux ont un rôle important dans la prévention des risques : ils sont chargés de concilier l'aménagement du territoire et la gestion des risques.

La prise en compte des risques naturels : un enjeu important et de plus en plus déterminant sur l'avenir et l'évolution de nos territoires de montagne.

En Savoie, sur 305 communes :

- 253 communes sont concernées par le risque inondation,
- 172 par le risque de mouvements de terrain,
- 52 par le risque d'avalanche.



Des outils stratégiques existent pour parvenir à réduire la vulnérabilité des territoires :

- le SCOT : schéma de cohérence territorial
- le PLU : plan local d'urbanisme ;
- le PPRN : plan de prévention des risques naturels



Compétence

des collectivités

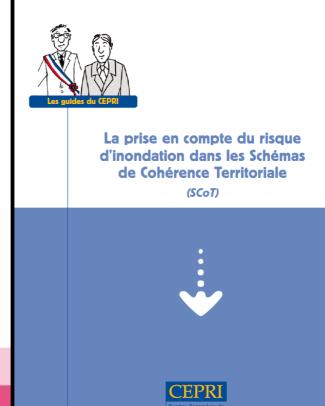


Le SCOT:

La prise en compte des risques dans le SCOT relève d'une obligation législative posée par le code de l'urbanisme : L121-1 (concerne également les PLU et la

carte communale).

Echelle supra-communale à laquelle se construit un SCOT, qui peut initier une réflexion sur les politiques de prévention des risques pouvant être déclinées au sein de chaque commune via son PLU.





Le PLU:

L'article L121-1 impose également la prise en compte des risques dans l'élaboration ou la révision du PLU (ou de la carte communale)

Le porter à connaissance (PAC) : un moment privilégié de l'information de la commune sur les risques naturels

C'est via le PAC que les collectivités ont connaissance de l'existence de risques sur leur territoire et leurs caractéristiques : PPRN, Atlas des Zones Inondables, études de risques...



Le PPRN:

La mise en œuvre d'un PPRN:

- procédure lourde
- nécessite des moyens humains et techniques
- des crédits d'études
- du temps
- => les services de l'État ne peuvent mener de front le traitement de l'ensemble des zones soumises à un risque naturel.

Début 2014, 167 communes de Savoie (sur 305) sont dotées d'un PPRN approuvé.



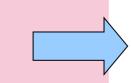
Le PPRN:

- Instauré par la loi Barnier du 2 février 1995 (articles L.562-1 à 9 du code de l'environnement).
- Prescrit par le Préfet.
- Réalisé par l'Etat représenté par DDT et RTM
- En association avec les collectivités
- L'expertise technique est très souvent confiée à des bureaux d'études spécialisés.



Objectifs du PPRN:

- 1. Délimiter les zones exposées aux risques ;
- 2. **Délimiter les zones qui ne sont pas directement exposées aux risques** mais où des aménagements pourraient aggraver les risques ou en provoquer de nouveaux ;
- 3. Définir les mesures relatives au mode de réalisation, à l'utilisation et l'exploitation de tout type d'aménagements ;
- 4. Définir les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



En bref, le PPRN a pour objectif :

- Assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- Délimiter les zones à risques et les préserver de l'urbanisation ;
- Éviter l'aggravation de l'aléa en mettant en œuvre des mesures.

Procédure d'élaboration du PPRN :

PRESCRIPTION

Arrêté Préfectoral

Définition Périmètre

Désignation service instructeur

Définition modalités de concertation

ETUDE

Etudes techniques (aléas, enjeux, vulnérabilité et zonage réglementaire)

Concertation avec les élus

Concertation avec la population

CONSULTATIONS

Avis du conseil municipal

Autres avis: CRPF, Chambre d'agriculture, ...

ENQUÊTE PUBLIQUE

Arrêté Préfectoral

Enquête Publique (1 mois)

Rapport du commissaire enquêteur

Modifications éventuelles

APPROBATION

Arrêté Préfectoral

Affichage en mairie et publicité

LE PPR APPROUVÉ EST CONSULTABLE EN PRÉFECTURE ET EN MAIRIE. ANNEXÉ AU PLU, IL VAUT SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Méthodologie des études :





Le PPRN:

- Le PPRN est un document qui réglemente l'urbanisation
- Il est annexé aux documents d'urbanisme (POS/PLU)
- Il vaut servitude d'utilité publique et s'impose à tous.
- Il concerne toutes les personnes habitant sur le périmètre réglementé ou qui ont des projets dans celui-ci.

Le PPRN n'est pas un document figé, il peut être révisé, notamment suite à des travaux modifiant l'aléa



Exemple de la révision du PPRN de St Jean de Maurienne